

PREAVIS N° 02/2011

du Comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association Police Lavaux**

Règlement du Comité de direction

Monsieur le Président, Madame, Messieurs,

Afin de faciliter le travail du Conseil intercommunal de l'Association qui doit définir ses propres règles de fonctionnement, le Groupe de travail œuvrant à la mise en place de dite Association a validé le présent document en date du 7 octobre 2010. Le Comité de direction a.i. a transmis au SeCRI ce projet de règlement au début de l'année 2011 ; celui-ci a été validé par ce même service étatique en date du 6 janvier 2011.

En regard des éléments mentionnés plus avant, le Comité de direction a.i. a décidé de soumettre à votre Conseil le présent préavis dont le règlement du Comité de direction est joint.

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

1. Vu le préavis n° 02/2011 du Comité de direction a.i. du 13 janvier 2011 sur le règlement du Comité de direction.
2. Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le règlement du Comité de direction de l'Association Police Lavaux (APOL).

Ainsi adopté le 19 mai 2011